



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**DECISION DU MAIRE**

**N°2025/DAF/439**

**OBJET : Décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre – Budget de la Commune - Exercice 2025**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022/SEPT/098 en date du 22 septembre 2022 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et autorisant Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Vu le budget communal,

**DECIDE**

**Article 1 :** Considérant la nécessité d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, il est procédé au virement de crédit suivant :

Virement numéro	Chapitre	Crédit	Chapitre	Débit
4	014 – Atténuations de produits	+16 833,40€	68 – Dotations aux provisions et dépréciations	-16 833,40€

Se détaillant comme suit :

014 – 7391112 – 52 : +12 300,00€

014 – 7392221- 020 : -8 031,00€

014 -73928 – 020 : +12 564,40€

68 – 6815 – 01 : -16 833,40€

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20251211-DEC-2025-439-AR  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire qui sera inscrite au recueil des actes administratifs.

**Article 3 :** Copie de cet acte sera transmise à :

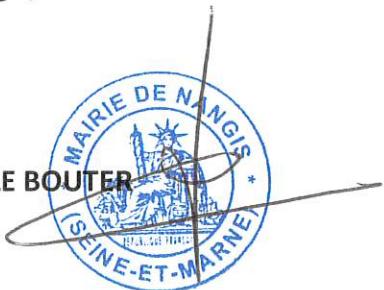
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame la Cheffe du SGC de Provins,
- Madame la Directrice du service financier.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la LOI.

Fait à Nangis, le

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa  
télétransmission en sous-préfecture

Le ..... 09 DEC. 2025

Et de la transmission ou notification et  
publication

Le ..... 09 DEC. 2025

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20251211-DEC-2025-439-AR  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025